

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Nous saluons ce premier avis présenté par un membre de notre groupe, le CESE est aujourd'hui la seule institution au sein de laquelle les jeunes sont représentés, l'aboutissement de ce travail est donc importante à plusieurs titres.

Pour ce travail engagé par la section des affaires sociales et de la santé, nous avons souhaité mettre sur la table la dégradation des conditions de vie des jeunes et plus particulièrement pointer du doigt les ruptures de couverture, qu'elles soient liées à une méconnaissance des droits, à leur incompréhension, à la difficulté d'y recourir, ou plus généralement à leur insuffisance, voire inexistence. Il apparaît qu'aujourd'hui les jeunes se trouvent dans un trou noir juridique, la politique qui leur est destinée est le fruit d'un bricolage plus ou moins efficace dont il résulte un empilement de dispositifs illisibles. Aussi, il est aujourd'hui urgent de définir une politique de jeunesse ambitieuse.

Sans ignorer le contexte de forte contrainte budgétaire dans lequel nous sommes, nous pensons qu'il est important de ne pas opposer les jeunes entre eux en dessinant des aides trop fragmentées et ciblées. Certes la jeunesse est hétérogène, diverse, traversée par les mêmes divisions sociales que le reste de la population, cependant, il existe des caractéristiques communes à tous. Tous les jeunes ont un besoin de formation, tous aspirent à l'autonomie et tous sont confrontés à plus grande précarité. C'est pourquoi, une approche universelle est nécessaire.

Si nous souscrivons entièrement au constat dressé, notre groupe souhaite cependant dépasser les compromis trouvés en section. L'avis propose d'assouplir les critères d'accès au RSA activité pour les jeunes de moins de 25 ans, nous soutenons qu'il faut aller plus loin dans cet élargissement. Cette barrière d'âge héritée de la mise en place du RMI à la fin des années 1980 est une mesure discriminatoire. Elle repose sur la crainte de voir les jeunes s'installer dans l'assistanat, renoncer aux études et d'une certaine façon se satisfaire de ce revenu de substitution. Cette crainte nous semble profondément infondée, les jeunes ont la même aspiration à l'autonomie et à l'épanouissement par la qualification et l'emploi que tout un chacun.

C'est pour cette raison que nous souhaitons mettre l'accent sur la recommandation relative à la mise en place d'un droit à la formation tout au long de la vie assorti d'une allocation. Si nous voulons réellement augmenter le niveau global de qualification de la population, nous devons aller au-delà de la politique d'éducation et de formation à temporalité unique qui semble ancrée dans la culture française, nous devons également sécuriser ce temps d'études en apportant une garantie de revenus.

Enfin, les préconisations relatives à la gouvernance des politiques de jeunesse vont dans le bon sens et mettent en exergue qu'un certain nombre de mesures - peu coûteuses - peuvent d'ores et déjà être prises et avoir un impact significatif sur l'efficacité des politiques de jeunesse, telles que la coordination des acteurs, l'approche prospective des enjeux de jeunesse par la mise en place d'un conseil d'orientation ou encore la participation des jeunes à la définition et la gestion des politiques les concernant.

Dans l'espoir que ce travail du Conseil serve de point d'appui à l'amélioration des dispositifs existants et à la mise en place de la nouvelle politique en direction des jeunes dont le gouvernement entend faire une priorité, notre groupe vote en faveur de l'avis.